

COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



St-Cergue, le 15 juillet 2016

PREAVIS MUNICIPAL No 17/2016

Concernant une demande de crédit de 31'820 CHF TTC destinée à la création / réparation de caniveaux eaux claires

Délégués municipaux: Pierre Graber, Laurent Mathez

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la municipalité un crédit destiné à financer la création / réparation de caniveaux eaux claires nécessaires à la canalisation des eaux de ruissellement aux endroits suivants :

- a) Bâtiment NStCM – Rte d'Arzier
- b) Chemin de la Prangine
- c) Chemin « camping »
- d) Chemin des Couteaux.

2. Exposé des motifs:

La municipalité s'est engagée à traiter plusieurs plaintes de riverains qui lors de chaque pluie se retrouvent avec des ruisseaux qui dévalent les chemins goudronnés et finissent leur course dans leur propriété ou leur garage qui sont régulièrement inondés.

Le montant des devis pour 2016 dépassant le budget du compte 430 routes, il est impératif de financer ces travaux urgents par un préavis.

3. Projet

Pour les endroits a) et b) le projet consiste à aménager des caniveaux type Birco SIR NW 150 couverts d'une grille longitudinale permettant de canaliser l'eau de ruissellement soit vers des grilles de route, soit de la faire infiltrer dans la nature. Pour le point c) camping, il s'agit de refaire un caniveau béton qui a été détruit lors du déneigement 2015/16.

Pour le point d) en raison d'une pente mal orientée et la présence de constructions en contre-bas, il s'agit de créer une bordure empêchant l'eau de ruisseler dans les propriétés concernées et de l'acheminer plus loin afin de la faire infiltrer dans la nature.

4. Financement

Coûts des travaux selon le devis de l'entreprise Natalini SA

<u>Création / réparation de caniveaux</u>	<u>CHF HT</u>
• Bâtiment NStCM – Rte d'Arzier	3'506,00
• Chemin de la Prangine	2'475,00
• Chemin « camping »	3'760,00
• Chemin des Couteaux	17'040,00
Total (HT)	26781,00
• Divers et imprévus 10%	2'679,00
• TVA 8 %	2'360,00
Total TTC	<u>31'820.00</u>

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis N° 17/2016 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de **création / réparation de caniveaux eaux claires**,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 31'820,00 TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement sur 10 ans, par prélèvement sur le compte de réserve affectée 9280.35 au bilan.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 18 juillet 2016

Au nom de la municipalité

Le syndic

Pierre Graber



La secrétaire

Laurence Gilardi

Commune de Saint-Cergue